



Succession de mon ex concubin

Par **bonheur51**, le **07/03/2016** à **21:13**

Bonsoir.

Le père de mes enfants ai décéder le 21 janvier 2016 .J'ai eu deux enfants avec lui dont 1 ai mineur nous avons pris un notaire pour effectuer la succession .Mon ex concubin était locataire auprès d'un bailleur, le notaire nous a dis d'attendre avant de rendre l'appartement car je ne peu pas effectuer le changement d'adresse le temps quelle fasse la requête auprès du juge des tutelles .Je souhaiterai savoir si nous allons devoir nous acquitter du loyer.Merci Salutations

Par **youris**, le **08/03/2016** à **09:42**

bonjour,

tant que l'appartement n'est pas rendu au bailleur, le loyer est du.
salutations